

CATLLAR

Envoyé en préfecture le 06/08/2025

Reçu en préfecture le 06/08/2025

Publié le



DEPARTEMENT DES

PYRENEES

ID : 066-216600452-20250804-047_2025-AU

Mairie de CATLLAR

Tel. : 04 68 96 49 64 - catllar@orange.fr

DECISION DU MAIRE N° 054A_2025**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REVISION DU DICRIM ET DU PCS**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil en date du 09 décembre 2024 portant délégation au maire d'approuver par décision le choix du candidat retenu et le montant définitif des prestations,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration et l'actualisation de plans communaux de sauvegarde et des documents d'informations communaux sur les risques majeurs désignant le SMTBV comme coordonnateur du groupement et lui permettant de signer le marché au nom et pour le compte des membres du groupement,

Vu la délibération DELIBCS2024.63 du SMTBV autorisant le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du marché de groupement de commandes,

Vu le rapport d'analyse des offres (RAO) en date du 10 avril 2025, attribuant le marché à l'entreprise Mayane RESILIENCE CENTER pour le lot 1 et à l'entreprise SECTOR pour le lot 2,

DECIDE**ARTICLE 1** : D'approuver le choix du SMTBV de retenir l'entreprise Mayane RESILIENCE CENTER pour le lot 1 PCS et l'entreprise SECTOR pour le lot 2 DICRIM.**ARTICLE 2** : De valider le montant définitif des prestations à réaliser pour le compte de la commune dans le cadre du groupement de commande. Le coût total de ces prestations est détaillé ci-dessous :**Lot 1 PCS**

Mise à jour du PCS	2 100 €
Formation et exercices PCS : initial et final	2 262 €
TOTAL HT	4 362 €
TOTAL TTC	5 234.40 €
Subvention estimée à 80%	4 187.52 €
Montant à la charge de la commune	1 046.88 €

Lot 2 DICRIM

Complétude et mise à jour DICRIM	937.50 €
Impression de 350 exemplaires	200 €
TOTAL HT	1137.50
TOTAL TTC	1365 €
Subvention estimée à 80%	1 092€
Montant à la charge de la commune	273 €

ARTICLE 3 : La commune s'engage à reverser la part d'autofinancement correspondante aux prestations réalisées pour sa commune (cf ligne « montant reste à charge de la commune » article 2). La somme sera demandée aux communes par le SMTBV, par le biais d'émission de titres. Sur cette dernière, 50% seront payés à la notification du marché puis 50% à réception de la prestation.

Envoyé en préfecture le 06/08/2025
Reçu en préfecture le 06/08/2025
Publié le
ID : 066-216600452-20250804-047_2025-AU



Soit :

- Pour le lot 1 PCS : 523.44 € à la notification du marché puis à la réception de la prestation
- Pour le lot 2 DICRIM : 136.5 € à la notification du marché puis à la réception de la prestation

Fait à Catllar le 04 août 2025,

Le Maire,

Josette PUJOL.

